

Thème : Le droit du crédit

Date : Vendredi 14 avril 2023 de 09h30 à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Identifier les changements réglementaires qui devraient impacter la pratique de l'octroi de crédit et les contentieux futurs entre banques et emprunteurs.
- Assimiler les évolutions jurisprudentielles relatives aux hypothèses de responsabilité du banquier lors de l'octroi et de la rupture des différents types de crédit (crédit consommation dont le crédit affecté, crédit immobilier, crédit avec mobilisation de créances, ouverture de crédit aux entreprises).
- Appréhender les moyens de défense des emprunteurs (calcul de l'intérêt et du TEG, validité du crédit) et des cautions.

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **Actualité réglementaire :** réforme du Crédit à la consommation, conséquences de la réforme du courtage, calcul de l'usure.
- **Actualité jurisprudentielle :** responsabilité des banques à l'égard des particuliers (consultation du FICP, mise en garde, crédit affecté avec la jurisprudence rendus notamment sur le financement des panneaux photovoltaïques, ...) et des entreprises (rupture de crédit, octroi de crédit à des entreprises en difficultés) ; moyens de défense fréquemment invoqués par les emprunteurs (calcul de l'intérêt et du TEG, clauses abusives, nullité ou caducité du crédit).
- **Quelques actualités sur les accessoires du crédit :** cautionnement, assurance-emprunteur

➤ **Moyens pédagogiques :** Remise d'un support écrit synthétisant les différents points abordés, avec présentation des textes et résumés des solutions jurisprudentielles sur tous les thèmes évoqués.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Myriam ROUSSILLE, Professeure à l'Université du Mans, Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires du Mans

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.